

DELIBERATION N° 80/130 : ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE "AGRANDISSEMENT DU CIMENTIERE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture d'une promesse de vente signée par Madame Veuve Louis GARZANDAT, demeurant 19, rue Salengro à NEUVES-MAISONS, concernant le terrain cadastré Section A N° 877 lieu-dit "Au Jard" d'une contenance de 370 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 5 560 Frs.

Monsieur REINSTADLER précise que cette acquisition de terrain fait partie du projet adopté par le Conseil Municipal concernant l'extension du cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de M. & M. la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ce terrain afin d'obtenir l'exonération des frais de notaire,
- d'autoriser le Maire à acquérir le dit terrain pour le compte de la Commune de LUDRES, cadastré section A N° 877 lieu-dit "Au Jard", d'une contenance de 370 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 5 560 Frs.
- autorise le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat du dit terrain,
- le crédit nécessaire a été ouvert au budget supplémentaire 1980.